



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2 OCT. 2014

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 23 septembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Virginie SUDRE à Bernadette CACALY - Sophie BAUDOIN à Cyrille CUENOT - David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ÉCOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.09.29 20

OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter portant sur le renouvellement et l'extension d'affouillements du sol en vue de la construction d'ouvrages d'assainissement des eaux pluviales de la ZAC de Chesnes sur la commune de Satolas et Bonce

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la CAPI a formulé une demande d'autorisation concernant le renouvellement et l'extension de deux projets d'affouillement du sol en vue de la réalisation de deux bassins d'infiltration et de deux bassins de rétention, situés sur la commune de Satolas et Bonce. Ces bassins d'eaux pluviales ont été autorisés au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) par arrêté préfectoral du 18 mars 2009.

Ce projet sera soumis à une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs, **du 23 septembre au 24 octobre 2014 inclus**, qui se déroulera sur la commune de Satolas et Bonce.

La CAPI, dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales, réalise des ouvrages nécessaires à l'assainissement pluvial de la ZAC de Chesnes Nord.

Le programme global comprend la réalisation de 11 bassins :

Projets réalisés

- Combes - bassins de rétention et d'infiltration,
- Grand Luzais – bassin de rétention,
- Intermédiaire – bassin de rétention,
- La ruelle – bassins de rétention et d'infiltration,
- Campanos – bassin de rétention

En projet

- Chaffard – bassin de rétention et d'infiltration,
- Brisson Nord – bassins de rétention et d'infiltration.

L'ensemble de ces bassins avaient fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'affouillement pour une durée de 5 ans en date du 13 avril 2005. Des contraintes de planning ont donné lieu à un arrêté préfectoral postérieur pour la réalisation du bassin « Grand Luzais » en date du 12 mai 2011.

A ce jour, restent à créer les ouvrages « Chaffard » et « Brisson Nord » sur la commune de Satolas et Bonce, pour lesquels la CAPI a mandaté la Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes (SARA).

La demande d'autorisation porte sur le renouvellement et l'extension d'affouillement du sol en vue de la constitution d'ouvrages d'assainissement des eaux pluviales de la ZAC de Chesnes.

Ces ouvrages se déclinent de la manière suivante :

- Bassins « Brisson Nord » - Ouest : deux bassins contigus respectivement de rétention et d'infiltration des eaux pluviales.
- Bassin « Chaffard » - Est : deux bassins contigus respectivement de rétention et d'infiltration des eaux pluviales.

Situation géographique et foncière

Le projet prend place au droit du secteur 3 de la ZAC de Chesnes sur le territoire communal de Satolas et Bonce (voir plan de situation ci-joint).

Le secteur d'étude est caractérisé par une occupation du sol essentiellement agricole et industrielle.

Caractéristiques de l'affouillement

- L'emprise totale de l'ouvrage Brisson Nord s'étend sur environ 36 000m².
- L'emprise totale de l'ouvrage Chaffard s'étend sur environ 19 620m².

Le volume total d'affouillement est de 85 600m³.

Le réaménagement des affouillements fait partie intégrante du projet puisque la destination des excavations est précisément de réaliser des bassins à vocation hydraulique.

La périphérie de chaque bassin sera traitée en vue de l'insertion paysagère des ouvrages par des modelages et une végétalisation adaptés. Chaque bassin constituera au final, une zone verte privilégiée au sein des infrastructures industrielles du Parc de Chesnes.

A la périphérie de chaque bassin sera élaboré un habillage de merlons totalement engazonnés. Des arbustes viendront végétaliser la crête et les talus. Les abords de bassins seront ceinturés de pistes bitumées permettant l'accès et l'entretien.

L'étanchéité des bassins de rétention sera assurée par une géomembrane protégée par un géotextile. Le fond des bassins sera enherbé et leur rampe d'accès constituera une piste de grave « balthazar ».

Ainsi, la commune est appelée à émettre un avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter concernant le renouvellement et l'extension de deux projets d'affouillement du sol en vue de la réalisation de bassins d'infiltration et de rétention dans la ZAC de Chesnes Nord, sur la commune de Satolas et Bonce.**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 30 septembre 2014.
Publication et transmission en sous-préfecture le

- 1 OCT. 2014

Le Maire

Michel BACCONNIER

